

DEMANDE DE RENOUELEMENT 2009

CARTE N°

EN 2009

ELECTION DE VOS REPRESENTANTS

Je choisis le vote électronique le vote papier

Droits de dossier :

Part journaliste : 24,40 €

Part patronale : 24,40 €

les chèques bancaires ou postaux
doivent être joints au dossier et éta-
blis à l'ordre de la CCIJP.

**En aucun cas les droits versés
ne seront remboursés.**

Nom

Prénom et nom devant figurer **au recto de la carte**

Prénom

Pseudonyme

Adresse e-mail

Date de naissance

Nationalité

Domicile (adresse complète et très lisible)

Téléphone

RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

RÉMUNÉRATION MENSUELLE

Joindre une attestation d'employeur si la demande est faite à titre individuel.

Publication :

Agence :

Entreprise de communication audiovisuelle :

Nom de(s) l'émission(s) :

Service WEB :

Service sur mobile :

Adresse :

Téléphone :

Société éditrice :

Qualification :

Salaire brut mensuel :

CDD : CDI :

Carte 2008 délivrée au titre de (nom du média) :

En cas de changement d'employeur, préciser les dates de fin et de début de collaboration :

Début : Fin :

et joindre les nouveaux justificatifs de production (publication, CD, captures d'écran...)

RÉMUNÉRATION A LA PIGE

Joindre au dossier les attestations des deux principaux employeurs, les photocopies des feuilles de paiement de l'année écoulée (la dernière suffit si elle comporte le cumul annuel) ou des 12 derniers mois.

Merci de faire ci-après le **décompte et le total pour chaque employeur** (ou sur une feuille annexe) :

.....

.....

.....

.....

.....

TOTAL :

Soit une moyenne mensuelle de :

(Préciser s'il y a eu une période d'inactivité, maladie, chômage... et joindre les justificatifs) :

.....

.....



REEMPLIR OBLIGATOIREMENT

Avez-vous, outre votre travail de journaliste, **d'autres activités rétribuées** (internes ou externes aux entreprises auxquelles vous collaborez) ?

Cochez la case correspondante. oui non

Dans l'affirmative, préciser la nature de ces activités, le nom de l'employeur et fournir les pièces justificatives de règlement :

.....
.....
.....

Quel est le pourcentage des sommes que vous procurent le journalisme et vos autres occupations : (d'après vos déclarations fiscales*) :

- journalisme : %
- autres occupations : %

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations ci-dessus.

Fait à le
Signature :

IMPORTANT : Nous attirons votre attention sur la nécessité de **fournir dès le dépôt de la demande, toutes les pièces nécessaires** à la commission pour formuler son avis. Tout oubli entraîne une complication administrative (demande de complément d'information) et retarde nécessairement l'examen du dossier.

FIN DE STAGE (non accordé rétroactivement)

La carte de journaliste titulaire est attribuée après deux années de collaborations régulières et rétribuées à compter de la date de la première demande de carte (un an pour les titulaires du diplôme de fin d'études des centres de formation professionnelle et assimilés reconnus par la convention collective.

Je demande ma carte de journaliste titulaire. Signature :

RÉSERVÉ A LA COMMISSION

FAVORABLE

EN COMMISSION

VISA DU SECRÉTARIAT

(*) Conformément aux dispositions de la loi du 4 juillet 1974 article L7111-3 du Code du Travail "Est journaliste professionnel toute personne qui a pour activité principale, régulière et rétribuée l'exercice de sa profession dans une ou plusieurs entreprises de presse, publications quotidiennes et périodiques, ou agence de presse et qui en tire le principal de ses ressources".

Changement de situation (article R7111-11 du code du travail)

"Le titulaire d'une carte d'identité de journaliste professionnel qui cesse d'être employé dans les publications, agences de presse ou entreprises de communication audiovisuelle auxquelles il était attaché au moment de la délivrance de la carte d'identité, saisit la commission. Cette dernière modifie la carte en tenant compte de sa nouvelle situation ou engage, s'il y a lieu, la procédure d'annulation prévue aux articles R7111-12 et R7111-13".

Déclarations inexactes (article L7114-1 du code du travail)

"Est puni d'un emprisonnement de deux ans et d'une amende de 3 750 euros, le fait :

1° soit de faire sciemment une déclaration inexacte en vue d'obtenir la carte d'identité de journaliste professionnel ou la carte d'identité de journaliste professionnel honoraire,

2° soit de faire usage d'une carte frauduleusement obtenue, périmée ou annulée, en vue de bénéficier des avantages offerts par ces cartes,

3° soit de délivrer sciemment des attestations inexactes en vue de faire attribuer l'une de ces cartes. Est puni des mêmes peines le fait de fabriquer, de distribuer ou d'utiliser une carte présentant avec l'une de ces cartes ou les documents délivrés par l'autorité administrative aux journalistes une ressemblance de nature à prêter à confusion".

CERTIFICAT D'EMPLOYEUR ⁽¹⁾

Sont seules valables les attestations signées du Président Directeur Général, du Directeur Administrateur, du Propriétaire, du Gérant ou de l'Administrateur Délégué.

La délivrance de tout certificat de complaisance est susceptible d'entraîner des poursuites pour complicité à une manœuvre frauduleuse.

Société éditrice :

Siège social :

Téléphone :

TYPE DE MEDIA

PUBLICATION

Nom : Numéro de CPPAP ⁽²⁾ :

AGENCE

Nom : Date d'inscription à la CPPAP ⁽²⁾ :

TELEVISION

Nom : Date de convention CSA :

Titre de l'émission :

RADIO

Nom : Date d'autorisation au JO :

INTERNET OU MOBILE

Nom du service WEB ou sur mobile :

Je soussigné,

Fonction :

Certifie que M

(s'il s'agit d'un renouvellement, préciser le numéro de la carte) :

Entré(e) dans l'entreprise le : en qualité de :

POUR LES SALARIÉS MENSUELS

Est rémunéré(e) par nous en qualité de ⁽³⁾ :

depuis le : au salaire brut mensuel de :

CDI CDD Date de fin :

POUR LES PIGISTES

Première demande :

(Piges sur 3 mois)

Travaille régulièrement pour nous en qualité de ⁽³⁾

et a reçu dans les 3 derniers mois la somme totale brute de :

Renouvellement :

(Piges sur 12 mois)

Travaille régulièrement pour nous en qualité de ⁽³⁾

et a reçu dans les 12 derniers mois la somme totale brute de :

Fait à, le

Cachet de l'Entreprise

obligatoire

Signature patronale

(1) La délivrance du présent certificat ne préjuge pas de la décision de la Commission.

(2) Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse.

(3) Indiquer ici la qualification (rédacteur, reporter-photographe, reporter d'images, secrétaire de rédaction, etc.) et non la mention « journaliste » qui qualifie la profession et non la fonction exercée.

DEMANDE DE BADGE ET BRASSARD DE PRESSE 2009

La demande de brassard est facultative. Le badge ne peut être délivré qu'aux journalistes dont la carte professionnelle est renouvelée et qui ont un brassard de presse.

Il est préférable pour les journalistes rémunérés mensuellement de faire le nécessaire par l'intermédiaire de leur employeur.

N° Carte professionnelle _____

Nom et prénom _____

Adresse avec code postal _____

Téléphone _____

Pigiste

Mensuel

Employeur actuel _____

Je suis détenteur d'un brassard de cuir et

- Je demande le renouvellement du badge 2009.
Prix : 6,10 €(chèque bancaire de préférence).

Je n'ai jamais demandé de brassard cuir et

- J'en désire un pour 2009 :
Prix : 38,10 €(badge + brassard inclus) (règlement par chèque).

Date et Signature :

DEMANDE DE RECOUVREMENT DE LA CONTRIBUTION PATRONALE**Indiquez ici vos deux principaux employeurs :**

EMPLOYEUR	ADRESSE	MONTANT ANNUEL DES PIGES

Renseignements vous concernant :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

N° DE CARTE : _____

Date : _____

Signature

RappelLa Commission ne se charge d'effectuer la demande de contribution patronale que jusqu'au **31 mars 2009**.